

2019

**HÉBERGEMENT D'URGENCE
POUR DEMANDEURS D'ASILE
HUDA niveau 1**

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Chef de service

Gaëlle ZIDA
Coordinatrice

**44 rue Molitor
54000 NANCY**

Tél. : 03 83 39 56 27

**Courriel :
huda1@asso-ars.org**



MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (130 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,10 ETP
1 secrétaire	0,20 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	0,30 ETP
1 travailleur social coordonnateur	0,30 ETP
3 travailleurs sociaux	3,00 ETP

Public accueilli

56 ménages dont :

19 personnes isolées avec enfants

33 couples avec ou sans enfants

4 personnes isolées

197 personnes dont :

38 hommes

57 femmes

102 enfants

Hébergement sur l'année

Nombre de personnes : **197**

20 345 nuitées

Moyenne journalière : **106**

Taux d'occupation : **81 %**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. PRESENTATION DE L'HUDA 1.....	2
1.1 Son fonctionnement.....	2
1.2 L'équipe.....	3
1.3 L'accompagnement social	4
1.4 Les partenaires	5
2. ACTIVITE 2019 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF	6
2.1 Typologie des ménages accueillis	6
2.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées.....	7
2.3 Durée moyenne de séjour et orientations	8
2.4 Nationalités	9
2.5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	10
2.6 Taux d'occupation	11
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES	11
CONCLUSION	12
GLOSSAIRE.....	13

INTRODUCTION

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA) de niveau 1 a été créé et mis en place au cours de l'année 2019, suite au Plan Régional de Spécialisation impulsé par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la région Grand Est. Ce plan de régionalisation a comme volonté dans cette nouvelle organisation d'accueil des demandeurs d'asile de fluidifier l'hébergement et aussi de l'organiser selon l'avancement de la procédure d'asile des personnes orientées sur ce dispositif du DNA (Dispositif National d'Accueil).

Ce service a ouvert le 1er juin 2019.

L'hébergement est ciblé sur un établissement : l'hôtel Format 1 sur Laxou qui accueille uniquement des personnes en cours de procédure de demande d'asile.

1. PRESENTATION DE L'HUDA 1

1.1 Son fonctionnement

Ce service fonctionne avec :

- Un hôtel : l'hôtel Format 1 sis à Laxou,
- Des bureaux sis au 44 rue à Molitor à Nancy.

La partie hébergement se décline avec 44 chambres de 3 personnes (dont une chambre pour Personne à Mobilité Réduite). Celles-ci sont modulables en fonction des ménages accueillis, pour une capacité d'accueil de 132 personnes.

La disposition de cet hôtel est la suivante : dans chaque chambre, il y a la literie et un lavabo. Les sanitaires et l'espace cuisine sont communs sur chaque palier et au rez-de-chaussée. Où se trouve également un bureau aménagé afin de permettre des entretiens sur le site, tout comme une salle pour les machines à laver, des sèche-linges et un local pour les poussettes.

L'emplacement de cet hôtel, en périphérie nancéenne, facilite les démarches via les transports en commun et la proximité de services divers (écoles, commerces, pharmacie).

Le site est surveillé jour et nuit par le gérant de l'hôtel et son équipe. Cette surveillance permet de sécuriser le site, de faire respecter le règlement intérieur, de gérer les départs et arrivées et d'assurer la maintenance des locaux.

Les travailleurs sociaux mènent des actions de collectivité sur place et font du lien avec l'hôtelier, afin de faciliter, de conseiller, d'accompagner la vie en collectivité et de faire respecter les règles de savoir habiter. De concert avec l'équipe du lieu d'hébergement, une organisation est mise en place pour l'utilisation commune des équipements (machines à laver, cuisine) et pour l'entretien du site (espaces communs et extérieurs).

Un travailleur social est présent chaque jour sur le site selon un planning établi en amont, excepté le jeudi, jour de réunion.

Les personnes sont orientées sur ce dispositif via l'OFII. Seuls des couples (avec ou sans enfants) et des familles monoparentales sont accueillis sur ce service du fait de la configuration des chambres. La colocation est exclue. La très grande majorité des personnes accueillies en 2019 était auparavant hébergée au Centre Temporaire d'Hébergement Faron. En effet, ces orientations sont validées par la Direction Territoriale de Metz. Toutes ces personnes sont passées en amont par le Guichet Unique (GU) à Metz afin d'enregistrer leur demande d'asile et ont donc ce statut justifié par la possession d'un récépissé précisant s'ils sont en procédure normale, accélérée ou Dublin.

Ce lieu d'accueil se veut transitoire avant une autre orientation vers un HUDA de niveau 2, ou un CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile). En effet, la durée de prise en charge se veut être de 45 jours maximum.

Par ailleurs, en plus du lieu d'hébergement, un bureau est situé en centre-ville permettant de recevoir les usagers et d'effectuer des missions administratives.

L'HUDA 1 est financé par l'état (BOP 303). Le coût journalier à la place est de 16.50 euros. Une convention pluriannuelle a été signée avec la DDCS pour une durée de trois ans (2019-2021).

1.2 L'équipe

L'équipe se compose :

- De trois travailleurs sociaux à temps plein : deux éducateurs spécialisés et une conseillère en économie sociale et familiale,
- D'une coordinatrice,
- D'un chef de service,
- D'une secrétaire commune au pôle asile,
- D'une directrice de pôle.

Les travailleurs sociaux recrutés pour ce nouveau dispositif étaient déjà des salariés de l'association sur le pôle asile et pour deux d'entre eux de la même équipe (MADA). Cette connaissance des missions et du public a permis, en amont de l'ouverture du service, de créer un certain nombre d'outils, s'appuyant sur leurs expériences et l'existant au sein d'autres services du pôle asile. Ces professionnels ont formé une stagiaire Moniteur-Educateur au troisième trimestre.

La mise en place de ce service a été une réelle opportunité de création et de proposition dans ses aspects organisationnels et de fonctionnement. A préciser que ce lieu d'hébergement accueillait avant cette date des personnes issues de la demande d'asile.

L'équipe éducative se réunit une fois par semaine avec l'encadrement afin d'évoquer les situations, l'évolution du service et permettant des ajustements organisationnels.

1.3 L'accompagnement social

Le règlement stipule que chaque ménage est accompagné par l'un des trois travailleurs sociaux, qui sera nommé comme référent. Des rencontres se font par des temps marqués dans la semaine par le biais de rendez-vous donnés aux personnes ou de manière spontanée selon la disponibilité des travailleurs sociaux présents sur le lieu d'hébergement, et en fonction des demandes des personnes.

Principales missions des travailleurs sociaux

- ❖ L'accompagnement global des personnes dans leur demande d'asile : suivi et continuité des diverses démarches auprès de l'OFII, de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), du PRD (Pôle Régional Dublin), des préfectures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle,
- ❖ La constitution et la préparation de leur récit que les personnes doivent présenter à l'OFPRA,
- ❖ L'accès aux droits liés à la santé : ouverture de droits santé, prise de rendez-vous médicaux, conseils, orientations, liens avec les partenaires médicaux,
- ❖ La gestion de la collectivité : organisation sur le site d'hébergement, organisation de temps collectifs, conseils sur le savoir habiter,
- ❖ Une veille sur la parentalité : observations, conseils et écoute auprès des parents et orientations vers des partenaires si besoin : PMI (Protection Maternelle et Infantile) et ASE (Aide Sociale à l'Enfance),
- ❖ L'accès à l'éducation : liens avec les établissements scolaires du secteur, inscriptions et accompagnements,
- ❖ La gestion des transferts d'hébergement : lien avec l'OFII et l'hôtelier, transmission d'informations, organisation des départs et des arrivées.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, l'équipe fait appel à des interprètes, soit pour la communication orale (entretiens), soit pour la traduction des documents écrits comme le récit de vie adressé à l'OFPRA.

Le temps de prise de charge se voulant de courte durée (45 jours), il est demandé aux travailleurs sociaux d'avoir une observation fine et de savoir prioriser leurs actions auprès des personnes accompagnées. Ceci étant d'autant plus complexifié par les délais imposés dans les démarches de la demande d'asile.

Un dossier informatisé permet une traçabilité et un archivage des documents opportuns afin de pouvoir relayer les informations dans le cadre des transferts, entre autre.

1.4 Les partenaires

Depuis l'ouverture de ce dispositif, les travailleurs sociaux ont fait une étude de terrain pour identifier les partenaires locaux. Ceci dans les buts principaux d'accompagner au mieux le public en fonction des problématiques et besoins, mais aussi de pouvoir mettre en place des projets communs.

Principaux partenaires

Les services de l'état pour la demande d'asile : OFII, OFPRA, PRD, préfectures

Les Partenaires santé : services médicaux hospitaliers, médecine de ville, infirmiers libéraux, sages-femmes, services de psychiatrie

Les services médicaux et sociaux : ASE, PMI, centres sociaux

Les partenaires de l'éducation nationale : les deux écoles élémentaires des communes de Laxou et Maxéville où les enfants sont scolarisés au sein des classes UP2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), collèges du secteur et CIO (Centre d'information et d'Orientation)

Les services culturels : musée des beaux-arts

2. ACTIVITE 2019 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF

Ces données correspondent à l'activité depuis l'ouverture du service jusqu'au 31/12/2019. Ces chiffres vont être commentés sans pouvoir faire un comparatif avec les années précédentes.

2.1 Typologie des ménages accueillis

La typologie du public accueilli pour l'année 2019 se répartit comme suit :

- 56 ménages dont : 19 familles monoparentales, 33 couples avec ou sans enfants, 4 personnes isolées.

Représentant un total de :

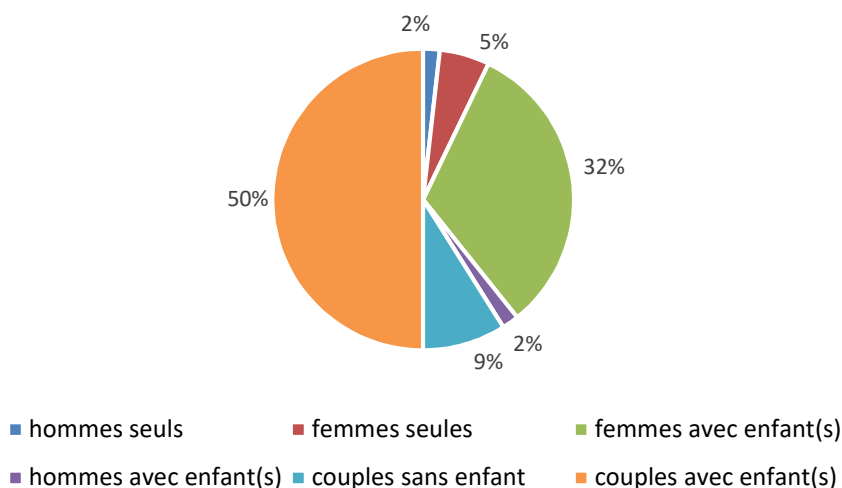
- 197 personnes dont 38 hommes, 57 femmes et 102 enfants

Ménages	56
Hommes seuls	1
Femmes seules	3
Femmes avec enfants	18
Hommes avec enfants	1
Couples sans enfant	5
couples avec enfants	28
Enfants	85
Nuitées réalisées	20 345

La majorité des personnes accueillies est représentée par des couples avec ou sans enfants. S'en suivent les familles monoparentales, essentiellement des femmes avec enfants, expliquant la proportion plus importante de femmes que d'hommes.

Il est à noter que les personnes isolées sont des personnes accompagnantes et ayant fait une demande d'asile commune.

Typologie des ménages accueillis



2.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées

	Personnes	
mineurs	102	52%
18 à 25 ans	18	9%
26 à 35 ans	35	18%
36 à 45 ans	26	13%
46 à 55 ans	12	6%
plus de 55 ans	4	2%
Totaux	197	100%

Les personnes hébergées sont majoritairement jeunes ; des personnes mineures (52%), représentant plus de la moitié des personnes hébergées. S'en suivent les personnes âgées de 26 à 35 ans (18%) et de 36 à 45 ans avec un taux de 13 %.

La tranche d'âge la plus importante entre 18 et 45 ans correspond à la typologie des ménages représentées entre autre par des couples avec ou sans enfants et familles monoparentales.

Il est remarqué que les personnes plus âgées, soit de 46 ans à 55 ans, et celles de plus de 55 ans représentent les personnes isolées, et composent un ménage avec un couple dont un des deux est un de leur enfant.

	Personnes	
Hommes	38	19%
Femmes	57	29%
Enfants	102	52%
Totaux	197	100%

La proportion d'adultes hommes/femmes est sensiblement égale. Les femmes représentent la majorité des familles monoparentales. La répartition du sexe des enfants n'est pas effective via le système informatique.

2.3 Durée moyenne de séjour et orientations

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année
Moins de 1 mois	1
de 1 à 3 mois	6
de 4 à 6 mois	18
Totaux	25

Orientations	Ménages	%
Départ volontaire	5	20%
Retour au pays	1	4%
Orientation vers un autre dispositif	19	76%
Totaux	25	100%

La durée de séjour est évaluable en prenant en compte le nombre de sorties.

La durée de prise en charge souhaitée sur ce dispositif est de 45 jours. En réalité, la durée moyenne de séjour des personnes sorties du dispositif HUDA1 en 2019 est de 101,93 jours.

Ces données montrent que ce délai n'a pas été tenu. En effet, les orientations via l'OFII vers d'autres dispositifs n'ont pas été prononcées dans les délais impartis s'expliquant peut-être par la mise en place de ce dispositif.

La proportion d'orientation vers un autre dispositif reste la plus importante (76 %). Ce motif de sortie est le plus logique vis-à-vis des caractéristiques de ce lieu d'hébergement.

Nous observons cependant des départs volontaires ou des retours vers le pays d'origine via l'Aide au Retour Volontaire (ARV). Ces départs volontaires sont souvent consécutifs à la réception de l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) et la crainte d'être reconduit à la frontière par les services de police. En 6 mois, 5 ménages ont quitté le dispositif volontairement.

2.4 Nationalités

Le tableau ci-dessous présente les pays d'origine des personnes hébergées.

Pays de nationalité	Admission 2019
Albanie	33
Angola	2
Arménie	13
Brésil	2
Congo	1
Géorgie	29
Kosovo	13
Nigeria	33
Russie	5
Serbie	47
Tchad	4

Comme constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, la majorité des ménages sollicitant l'asile sont originaires des pays de l'Est. La plupart des pays concernés font partie de la liste des pays d'origine sûrs (Serbie, Géorgie, Kosovo, Arménie, Albanie).

La Serbie reste le pays le plus représenté, suivi de l'Albanie. Les pays d'Europe de l'Est sont majoritaires.

les 6 nationalités les plus représentés

Serbie

Albanie

Nigéria

Géorgie

Arménie

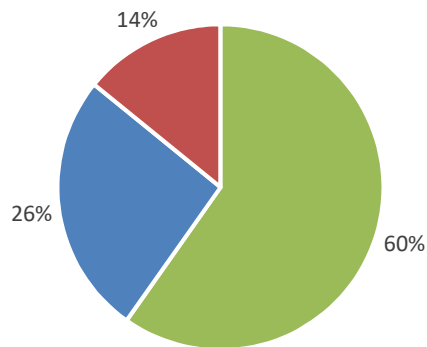
Kosovo

Il est à noter que le Nigéria (seul pays du continent africain dans ce listing des 6 pays les plus représentés), représente une partie des personnes accueillies, essentiellement des femmes.

2.5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

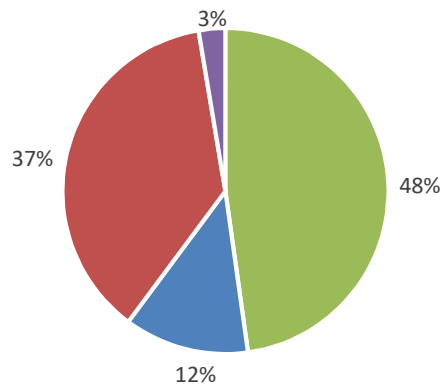
Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 1^{er} juillet et au 31 décembre 2019 de cette même année afin de saisir deux structurations temporelles différentes.

Statuts au 01-07-19



■ Demande d'asile ■ Convention Dublin ■ Déboutés

Statuts au 31-12-19



■ Demande d'asile ■ Convention Dublin ■ Déboutés ■ Régularisés

Au regard du nombre total d'hébergés, nous pouvons observer que les personnes en cours de procédure de demande d'asile et statut Dublin sont majoritaires à ces deux dates. Ceci est en adéquation avec les conditions d'accueil sur ce dispositif, bien qu'il y ait tout de même une faible proportion (14%) de personnes déboutées au 01/07. Le taux de personnes déboutées au 31/12 est plus important (37%), s'expliquant par le public accueilli en HUDA, à savoir des personnes en procédure accélérée. En effet, la majorité des personnes hébergées sont originaires de Pays d'Origine Sûrs (POS), la réalité étant le faible taux d'obtention de statut pour ces personnes, à l'exception de 3 % d'entre elles qui l'ont obtenu pour des raisons d'orientation sexuelle (homosexualité).

2.6 Taux d'occupation

Taux d'occupation mensuel sur le dispositif HUDA1						
Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
48%	80%	85%	83%	81%	82%	88%

Les premiers accueils ont eu lieu à partir du 24 juin, expliquant cette donnée de 48%.

Ensuite ce taux est stable, oscillant entre 80 et 88 % au maximum en décembre.

Le taux plein n'est pas atteint et ne le sera que très rarement. En effet, la disposition des chambres entraîne très fréquemment une sous-occupation. Par exemple un ménage de 4 personnes occupera deux chambres de type P3. De ce fait, deux places seront considérées comme vacantes., laissant deux places vacantes. Ceci est l'explication la plus courante pour expliquer ce taux d'occupation.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

Comme énoncé plus tôt, ce service a été créé de toute part sur des modalités d'accueil nouvelles et innovantes.

Le service a ouvert le 1er juin, avec des premiers accueils de ménages au 24 juin 2019.

Ce laps de temps a donc permis de construire un certain nombre d'outils, de travailler avec l'hôtelier, d'approfondir les connaissances liées à la demande d'asile (procédures, délais, etc...).

Cette année 2019 a permis de développer des partenariats, de prendre contact avec certains par le biais de rencontres organisées à l'initiative des professionnels (rencontre avec la PMI et les infirmiers libéraux du secteur). Ces temps d'échange ayant permis de faire connaître les missions, le cadre d'intervention et de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

Actions qui ont pu se mettre en place

Activités jeux pendant la période estivale sur site

Sorties à la journée en forêt de Haye

Sortie culturelle musée des beaux-arts

Atelier culinaire

Repas solidaire

Fête de fin d'année

Certaines ont été menées par des bénévoles, membres de l'association « Costumes et Traditions en Lorraine », qui interviennent ponctuellement auprès des personnes.

Les perspectives pour l'année à venir sont nombreuses et diverses :

- La création d'une ludothèque avec des prêts de jeux en lien avec des temps éducatifs,
- La mise en place d'actions collectives visant à gérer le quotidien au sein de l'hôtel,
- La mise en place d'actions collectives à destination des familles ouvertes sur la citoyenneté soutenue par l'encadrement,
- La mise en place de temps d'échanges et le maintien de ce qui est déjà impulsé avec les différents partenaires : médicaux, associatifs, institutionnels, écoles, afin d'améliorer l'accompagnement global des personnes.
- Le souhait de mettre en place un projet nommé « café des parents »,
- Le maintien de réunions trimestrielles avec l'HUDA 2,
- Le maintien d'un partenariat de qualité avec les établissements scolaires et les mairies des communes de Laxou et Maxéville,
- Une rencontre les professionnels de l'OFII de la direction territoriale de proximité.

CONCLUSION

Pour la création de ce service, l'association s'est appuyée sur son expertise dans le secteur de l'asile.

Ce service ne demande qu'à évoluer dans son organisation et son fonctionnement et ce en lien avec l'ensemble des partenaires.

En cette fin d'année 2019, nous avons pu constater que les enjeux de ce dispositif commençaient à se dessiner : temps de prise en charge respecté en adéquation avec le cahier des charges, orientations fréquentes vers d'autres dispositifs du DNA, accompagnements dans les démarches de la procédure d'asile de qualité.

La bonne cohésion d'équipe permet d'envisager une bonne évolution de ce service et une continuité dans les missions d'accompagnement des personnes accueillies.

GLOSSAIRE

ARV : Aide au Retour Volontaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

BOP : Budget Opérationnel de Programme

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DNA : Dispositif National d'Accueil

GU : Guichet Unique

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PMI : Protection Maternelle et Infantile

POS : Pays d'Origine Sûre

PRD : Pôle Régional Dublin

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

